

Demande d'inscription ou radiation d'un électeur
(Articles L20-I et R17 à R19-6 du code électoral)

présenté au

TRIBUNAL JUDICIAIRE de

.....
.....

► par :

Madame o Monsieur o

nom (de famille): _____

nom d'époux (se) : _____

prénoms : _____

date et lieu de naissance _____

nationalité : _____

profession : _____

adresse : _____

Code postal et commune : _____

courriel : _____

numéro de téléphone _____ numéro de télécopie _____

► Votre demande :

Je demande au tribunal

d'inscrire

de radier

**de la liste électorale de la commune de _____ la personne
suivante : (nom, prénom, adresse)**

aux motifs suivants :

Fait à

le

Signature

Liste des pièces à joindre

- copie pièce d'identité
- tous justificatifs de la demande

**Le recours doit être formé dans les sept jours de la publication de la liste électorale.
Le tribunal peut statuer jusqu'au jour du scrutin**

Consentement relatif à la transmission par voie électronique des avis adressés par le greffe du tribunal

Je soussigné(e),

nom et prénom : _____

adresse : _____

**accepte que les avis utiles à la présente procédure relative à mon inscription sur les listes électorales
me soient adressés par le greffe de la juridiction au moyen d'un courrier électronique à l'adresse
suivante :**

_____ @ _____

ou par message écrit sur le numéro de téléphone portable suivant : _____

Je suis informé que :

- **mon consentement peut être révoqué à tout moment** par déclaration orale ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au greffe de la juridiction saisie, qui prendra effet à compter de la déclaration ou de la réception du courrier par le greffe.
- tout changement d'adresse de messagerie doit être signalé au greffe dans les meilleurs délais
- en cas d'impossibilité de consulter ma boîte mail de manière durable, il m'est recommandé de révoquer mon consentement.

Fait à

le

Signature

Article 748-8 du code de procédure civile : (...) lorsqu'il est prévu qu'un avis est adressé par le greffe à une partie par tous moyens, il peut lui être envoyé au moyen d'un courrier électronique ou d'un message écrit, transmis, selon le cas, à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone qu'elle a préalablement déclaré à cette fin à la juridiction. Cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l'utilisation de la voie électronique ou du message écrit transmis au numéro de téléphone, pour les avis du greffe transmis dans l'instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique ou de son numéro de téléphone. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.